



COMPTE RENDU DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE DU MERCREDI 20 JUIN 2012

Ce compte rendu fait état des positions de vos représentants CGT pour chaque point à l'ordre du jour.

Rectification sur le compte rendu du CTP du 14 décembre 2011. Madame Sylvie Christophe était excusée, sa démission de représentante est effective le 15 décembre 2011.

Vos représentants présents à la séance étaient, M. Anglement, Mme Barbier, M. Benyoucef, M. Dély, Mme Douay, Mme Guéniau, Mme Tamim.

Était excusée : Mme Ledu

Vos représentants enregistrent la séance

1) Compte rendu du C.T.P du 14 mars 2012 (avis)

Avis de vos élus favorable à l'unanimité

2) Réorganisation de la Direction Générale (avis)

Nos représentants déplorent la mise en place de cette réorganisation avant le passage en C.T.P pour avis et demandent des explications sur l'ampleur des changements effectués.

Suite au départ de Monsieur BELKACEM, la municipalité recherche un D.G.A. Ses compétences devront être complémentaires avec celles de Madame JAMME, nouvelle D.G.S, ancienne D.R.H. et Juriste de formation. Le but est de recruter un fonctionnaire avec un profil "Finances" et ayant des qualités de coordinations. Ce recrutement n'aboutira sûrement pas avant la rentrée. En attendant la D.G.S. peut s'appuyer sur des directeurs de valeur, ce qui reste tenable, malgré une charge de travail plutôt élevée.

Vos élus se sont abstenus

3) Rapport 2011 sur l'état de la collectivité (avis)

Il nous est distribué sur table un document de synthèse comparatif entre 2009 et 2011 mettant en évidence la stabilité du nombre d'agents, l'augmentation du nombre de titulaires et la prépondérance des femmes y compris dans les postes à responsabilité. Il est aussi noté la revalorisation du Régime Indemnitare ainsi que le redoublement des allocations chômage. Ce document pointe une augmentation de 20 % de maladie ordinaire et de 60 % d'absences pour longue maladie. Le taux de travailleurs handicapés est passé de 2 % à 4 %, l'obligation légale étant de 6 %, cette augmentation est due à la reconnaissance du handicap d'agents déjà embauchés par la ville, car aucun recrutement de personnel handicapé n'a eu lieu en 2011. Il est noté la diminution des repas pris au restaurant de la R.A.T.P. et l'augmentation de l'aide aux familles et de la subvention de la mutuelle.

Vos représentants reconnaissent les efforts conséquents de la municipalité en terme de titularisation, d'augmentation du Régime Indemnitare et de participation sociale. Ils demandent à ce ces efforts soient poursuivis, à ce que soit envisagé un conventionnement avec l'UNEDIC aux vu de l'augmentation des indemnités chômage dues à la pyramide des âges vieillissantes sur la ville qui entraînent des arrêts maladies plus longs, comblés par des embauches de contractuels. Nous souhaitons connaître les perspectives de recrutement de personnels handicapés. Il nous est répondu que la municipalité à la volonté de respecter cette obligation, quitte à transformer des postes de travail, mais qu'aucune discrimination ne peut être faite, et qu'il

est difficile d'embaucher surtout sur des postes à forte pénibilité. Pour ce qui est de la restauration, le manque de fréquentation nous semble dû à une baisse de qualité pendant de longs mois. Nous invitons la ville à ne pas baisser cette enveloppe, les repas étant de bien meilleure qualité depuis 1 mois. Nous constatons que diverses rubriques ne sont pas ou mal remplies. Nous sommes étonnés qu'aucun titulaire ne soit retraité en 2011. Les tableaux sur les droits syndicaux et les journées de grèves ne sont pas correctement remplis. Il nous paraît étonnant que 159 agents non titulaire soient sur un poste permanent. La municipalité nous répond qu'elle va vérifier certaines rubriques et rectifier les droits syndicaux ainsi que les journées de grève en sa possession. La position de vos élus est de voter contre ce document, dans l'état incomplet et inexact.

Vos élus ont voté contre

4) Contrat d'apprentissage (Direction Informatique) (avis)

Le Directeur Informatique nous explique avoir pris contact avec des instituts de formation afin de trouver un B.T.S 1ère année motivé, le but étant de lui apprendre le métier tout en répondant aux besoins du service. La ville, s'engage à un tutorat effectif et une rémunération d'apprenti.

Vos élus souhaitent savoir s'il est prévu d'embaucher cet apprenti à la fin de sa formation en 2014, il nous est répondu que cette issue dépendra de la qualité de l'apprenti et des possibilités budgétaires de la ville. Par ailleurs, il est demandé l'indemnisation des stagiaires qui sont présents moins de 2 mois et fournissent un travail effectif. Monsieur BAC s'engage à examiner cette question. Nous veillerons à ce que l'embauche de stagiaires ne pallie pas et ne nuisent au recrutement de fonctionnaires. Par ailleurs, nous réaffirmons notre accord à l'apprentissage dans un cadre bien défini, comme c'est le cas en l'espèce.

Avis de vos élus favorable à l'unanimité

5) Mise en place du procès verbal électronique (avis)

Vos élus constatent que le procès verbal électronique est déjà mis en place sur le terrain et que l'avis qui lui est demandé correspond à une validation à posteriori.

Avis de vos élus : Contre : 1 Abstention : 4

6) Modification du tableau des effectifs (avis)

Ce tableau correspond aux résultats d'avancement de grade et non pas à de nouvelles créations de poste.

Avis de vos élus favorable à l'unanimité

7) Mise en œuvre CDI suite à la loi relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels (info)

Vos élus réaffirment leur opposition à ce texte qui contribue à la casse du statut de la fonction publique. Cependant nous souhaitons veiller à son application afin de favoriser les titulaires et non les CDI, nous demandons ce qu'il adviendra de ceux qui ne sont pas visés par les textes. Il nous est répondu que les vagues de titularisation seront poursuivies par la municipalité dans les années à venir. Il est rappelé aux agents leur obligation de passer les concours et examens, pour être intégrés sur certains grades. Un échec à un concours ou examens est préférable à une abstention de toute tentative.

8) Point d'étape sur les transferts de personnels à la C.A.E.E

La C.A.E.E. ne souhaite plus faire de transferts dans de mauvaises conditions, elle préfère se donner le temps de tout régler avant les transferts effectifs. Les conventions de mise à disposition courent jusqu'au 31/12/2012 avec une possibilité de prolongation de 6 mois. Dans l'état actuel de l'avancement des travaux, cette prolongation risque d'être nécessaire.

9) Point sur les journées de carence (info)

Vos élus demandent le montant de l'enveloppe globale des journées de carences retenues sur les salaires depuis le début de l'année. Pour les quatre premiers mois ces retenues sont estimées à

14 500 € avec une projection sur 12 mois équivalent à 43 600 €. Nous demandons à ce que le Maire des Lilas fasse comme d'autres collectivités (Bagnolet, conseil Général de Seine Saint Denis, Livry-Gargan ...) qui n'appliquent pas ces retenues à leurs personnels. Il nous est répondu qu'il est impossible de demander à Monsieur Le Maire de se mettre "Hors la Loi" même si la municipalité trouve ce texte injuste et se dit prête à se tenir aux côtés des syndicats pour obtenir son abrogation.

10) Point sur les recrutements du secteur petite enfance (info)

On constate la difficulté à recruter dans ce secteur. Les annonces ont été relancées et un projet de mise en place est en cours afin d'inciter les agents à rester. Trois agents CAP petite enfance devraient arriver et un agent doit revenir de son école de puériculture.

11) Point sur la formation défibrillateurs et formation sécurité obligatoires (info)

En 2011, deux groupes de 10 agents étaient prévus pour la formation de Premier Secours, une seule session a été remplie faute de participants. De ce fait la ville a perdu 500 €. Les formations obligatoires sont souvent payantes, en plus de la participation CNFPT.

Il est à noter que 25 % du budget est prévu pour le passage des formations BAFA - BAFD25 % sont déjà bloqués pour les mises à niveau en vue de l'utilisation de logiciels. Il ne reste nous que 25 % du budget pour les formations métiers.

12) Point sur la mise en place de l'Intranet (info)

Il nous est annoncé que la mise en place d'Intranet est prévue au 3ème trimestre 2012 avec un partenaire de CYRIL, avec diverses possibilités qui sont encore à décider. Vos représentants demandent si le contrôle des horaires est prévu, ce qui permettrait la mise en place du Compte Epargne Temps. Il nous est répondu que la mise en place du C.E.T est possible mais qu'il reste à se mettre d'accord sur les options et qu'Intranet ne règlera pas tous les problèmes de contrôle d'horaires. Nous demandons le coût de l'intervention du prestataire, il est estimé selon ce qui lui sera demandé entre 8 000 et 11 000 €, pour la mise à jour du logiciel et l'accompagnement des utilisateurs.

13) Point sur la manifestation Lilart (info)

Vos élus demandent un bilan de l'organisation de cet événement suite à la réorganisation de la direction qui leur avait été présentée lors d'un dernier CTP. La DAC se dit satisfaite du travail en équipe qui a été mis en œuvre cette année, avec l'embauche d'un intermittent pour organiser cette manifestation. Le commissariat de la manifestation avait été confié au chargé de missions Arts Plastiques qui s'est beaucoup impliqué, ce qui entraîne nécessairement une réduction des activités du Centre Culturel pendant cette période. Maintien de cette organisation pour l'année prochaine.

14) Point sur le règlement des congés et absences (info)

Ce point a été mis à l'ordre du jour par vos représentants pour obtenir la mise en place d'un groupe de travail sur ce sujet. La D.R.H. nous promet de nous donner rapidement une date pour engager ce travail.

15) Gratuité accueil pré et post scolaire préélémentaire (info)

Suite au travail d'un cabinet sur la mise en place de quotients familiaux dans les secteurs qui n'en bénéficient pas, cette pratique illégale est apparue. La municipalité propose donc de supprimer cette pratique pour les enfants nouvellement inscrits et de la maintenir pour les 7 enfants qui en bénéficient déjà. Vos représentants signalent que nous allons passer d'une discrimination entre les usagers à une discrimination entre les agents. Ils suggèrent d'examiner la possibilité d'une prise en charge de cette gratuité par le C.O.S

Question diverse

Les agents du CCAS sont maintenant obligés de prendre leur planning au service en dehors de leurs heures de travail, pendant leur coupure du midi. Nous demandons le réexamen de cette nouvelle pratique et le décompte de ces heures dans le temps de travail.

TOUS LES DOCUMENTS
SONT A VOTRE DISPOSITION
ET CONSULTABLES A LA PERMANENCE

**Nous souhaitons
une très agréable retraite
à notre camarade et amie
Josette Sgro**